

je sais d'autant mieux que depuis longtemps elles occupent mon esprit et mon cœur tous les jours. Malgré cette connaissance, j'ose proférer un mot bien pénible et bien délicat : partez, effacez-vous pendant quelque temps ; ne laissez pas même un prétexte à ceux qui "poursuivent si injustement". Ils veulent faire le mal, agiter le pays, le ruiner, si possible, et pour cela, ils sont trop heureux de se servir du prétexte que vous êtes ici. Otez leur ce prétexte, "offrez ce nouveau sacrifice sur l'autel de la patrie.

Vous savez par expérience, autant que par principe, que c'est le propre "des bons citoyens" de faire passer la chose publique avant "les plus légitimes aspirations individuelles." Encore une fois, prouvez que votre patriotisme ne se limite pas aux bornes étroites des avantages personnels, mais qu'au contraire "vous savez ne point songer à vous quand il y a du bien à faire."

Je comprends, messieurs, la grandeur et l'étendue du sacrifice que je vous demande. J'ai vu bien des amis sincères et dévoués qui pensent comme moi. Peu, sans doute, voudraient se charger de la pénible mission de vous prier de partir. Mon amitié et ma confiance m'inspirent cette hardiesse. "Je me suis dit votre meilleur ami ;" ce mot m'a attiré des "insultes de ceux qui vous haïssent" et voudraient me mépriser avec vous. "Eh bien, qu'ils m'insultent encore, car je suis prêt à répéter et je le répète, que je "me crois votre meilleur ami," et c'est à ce titre que j'ose prendre la liberté de vous donner un conseil si pénible de sa nature. Je sais combien il doit vous répugner de prendre le chemin de l'exil, d'aller expier sur la terre étrangère "le crime d'avoir tant aimé la terre natale." Je sais quelles affections vous laissez en arrière. Si mon amitié conseille le départ, elle saura aussi dicter la compassion, et je ne laisserai pas sans quelques consolations celles qui verseront des larmes si amères pendant les jours de l'absence.

"Adieu, messieurs, je vous bénis, et en attendant le revoir, je prie Dieu de vous garder et de vous ramener sains et saufs.

"Votre, etc,

"ALEXANDRE,

"Evêque de St Ecniface.

"MM. Louis Riel et Ambroise Lépine,
"St. Vital, Manitoba."

Lorsque nous apprîmes à Manitoba que Sir George avait été défait je reçus une lettre du lieutenant-gouver-

neur Archibald, le 3 ou 4 septembre 1872, que je produis.

[No 31.]

"Jeudi matin, 5 septembre 1872.

"Mon cher Archevêque—Maintenant ou jamais. Ne perdez pas une chance qui n'arrivera jamais. Pourriez-vous me voir aujourd'hui ?

"Votre très dévoué,

"A G ARCHIBALD.
l'Archevêque."

Le même jour, je me rendis chez lui et il m'expliqua qu'il lui semblait fort désirable que Riel (alors candidat pour Provencher) retirât sa candidature pour permettre à Sir George d'être élu. Je lui dis que j'essaierais de voir Riel et de sonder ses opinions. Le gouverneur dit que cela lierait tellement Sir George qu'il ne pourrait s'empêcher de faire plus encore qu'il n'avait fait pour l'amnistie. Je vis Riel et je le conseillai de retirer sa candidature en lui exposant les mêmes raisons et d'autres au nom de son pays. Il me dit qu'il n'aurait personnellement aucune hésitation qu'il comprenait parfaitement bien qu'il serait avantageux pour Manitoba d'avoir un représentant dans le ministère, mais qu'il ignorait si ses amis verraient la chose du même œil et que pour les satisfaire, il devait "avoir quelques "garanties que les intérêts des Métis "ne seraient pas méconnus. Il me "donna par écrit les conditions de "sa résignation en faveur de Sir "George." Je retournai chez M. Archibald et je lui fis part des conditions, et j'en écrivis moi-même sur son bureau une traduction qui fut télégraphiée à Sir George. Je produis une copie de la partie que je traduisis ainsi en présence de M. Archibald ; j'opposai ma signature à la copie conservée par M. Archibald.

[No. 32.]

"Que les colons seront continués dans l'exercice de tous les droits dont ils avaient